

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 607- 6 décembre 2021

Chronique Tiers-payant : Une convention «gagnant-perdant» !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Depuis la publication de la note interne de la CNOPS n° 37/2021 relative à la prise en charge des médicaments onéreux au niveau des Centres hospitalo-universitaires (CHU) et des hôpitaux publics, les forums de pharmaciens se sont enflammés traduisant une fois de plus l'inquiétude d'une profession au bord de l'implosion et dont le monopole s'est réduit comme une peau de chagrin.

La note en question est accompagnée d'une liste de 16 pages de médicaments dits «onéreux». Parmi les 497 médicaments qui y figurent, on trouve des produits dont le prix est réellement cher, mais ce qui inquiète les pharmaciens c'est la

présence dans cette liste d'un grand nombre de spécialités pharmaceutiques dont le prix est inférieur à 200 DH, et même des médicaments ayant un prix inférieur à 30 DH.

Pour rappel, l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM), la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS), le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) et la Fédération nationale des Syndicats des pharmaciens du Maroc (FNSPM) avaient signé en 2012 une convention dispensant les affiliés à la CNSS et la CNOPS d'avancer les frais de 29 médicaments coûteux. Ce

nombre est passé à 86 le 15 mars 2016, date à laquelle cette convention a été reconduite. À la suite de la signature de la Convention tiers payant, la CNOPS a fermé définitivement sa pharmacie le 3 juin 2016 pour se conformer à l'article 44 de la Loi 65-00 portant Code de la couverture médicale de base.

L'accueil de la convention a, cependant, été mitigé, particulièrement depuis la publication en 2013 du Décret 2-13-852 relatif aux conditions et aux modalités de fixation du prix public de vente des médicaments fabriqués localement ou importés.

Les craintes des pharmaciens ont été confirmées par l'étude intitulée «Les pharmaciens d'officine du Maroc face au système tiers payant»¹.

Cette étude, qui a été menée entre janvier et juin 2017, avait révélé que 97% des pharmaciens connaissent cette convention tiers payant. Paradoxalement, seuls 38% d'entre eux avait dispensé des médicaments dans le cadre de cette Convention, mais non sans une certaine disparité. Les officinaux ayant traité moins de 3 dossiers par trimestre et 2 dossiers pas mois étaient majoritaires et seulement moins d'un quart d'entre eux avait traité plus de six dossiers par mois. D'après les auteurs de l'étude, la plupart des dossiers ont été traités par un faible nombre de pharmaciens. Il s'agit de pharmaciens installés à proximité de structures de soins et/ou disposant d'une trésorerie confortable. Le dirigisme pourrait également expliquer en partie cette disparité, si l'on se fie aux déclarations faites par les pharmaciens ayant participé à l'enquête.

Deux pharmaciens sur trois avaient déclaré que la convention tiers-payant est bénéfique, mais avec réserves. 61% des pharmaciens estiment qu'elle rend service au patient tout en aidant le pharmacien à récupérer son monopole. Les inconvénients énumérés par les officinaux sont : la marge bénéficiaire dérisoire, le défaut de défiscalisation des médicaments appartenant aux tranches T3 et T4, le retard de remboursement et la lourdeur des procédures de dispensation.

Ces travaux ont confirmé que plus de la moitié des 108 pharmaciens interrogés était favorable à la dispensation des produits de la tranche T3 en mode tiers payant. Par contre, les pharmaciens sont généralement plus réticents à dispenser les médicaments appartenant à la tranche T4. Cela s'explique par le fait que le Décret 2-13-852 prévoit un forfait de 300 DH pour les médicaments appartenant à la tranche T3 et dont le prix est compris entre 962,70 DH et 2.875 DH. Ce Décret prévoit un forfait de 400 DH pour les médicaments appartenant à la catégorie T4 et dont le prix est supérieur à 2 875 DH. C'est cette catégorie qui pose réellement problème puisque la marge sur un médicament de 20.000 DH n'est que de 2% et elle devient inférieure à 1% dès que son PPV dépasse 40.000 DH. Ces marges compromettent la rentabilité de ces médicaments ce qui explique la réticence des pharmaciens à les dispenser. La vente de ces médicaments onéreux gonfle le chiffre d'affaires des pharmacies ce qui contraint les pharmaciens à ne pas en commander pour éviter d'atteindre 2 millions de chiffre d'affaires et devoir faire des déclarations de TVA avec toutes ses tracasseries et contraintes. Par ailleurs, les pharmaciens qui ont participé à l'enquête ont formulé une série de suggestions

pertinentes pour que la convention prenne en considération la réalité de l'exercice officinal, notamment la mise en place d'un système d'information global, la défiscalisation des médicaments appartenant à la tranche T3 et T4 et l'augmentation des marges des médicaments dont le prix est inférieur au seuil de rentabilité. Les pharmaciens sondés ont également préconisé la généralisation du tiers payant et la mise en place d'un délai de remboursement inférieur à un mois accompagné de pénalités s'il n'est pas respecté. On peut ajouter à ces recommandations la mise en place de mécanismes garantissant le respect strict du circuit légal de distribution et évitant le dirigisme et toute pratique commerciale pouvant favoriser un pharmacien par rapport à un autre.

En réalité, le grand défi consiste à mettre en place un système d'information performant et efficient permettant une interopérabilité entre tous les intervenants. Faute de quoi, on compromet nos chances de disposer du dossier médical partagé (DMP) qui constitue la clef de voûte pour optimiser la prise en charge des patients, maîtriser les dépenses de santé et garantir la pérennité des caisses d'assurance maladie.



¹ <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1098301519334618>

Grippe : Pfizer lance un essai clinique pour tester un vaccin antigrippal à ARN messenger

Le laboratoire américain Pfizer a annoncé le lancement d'un essai clinique de phase 1 afin d'évaluer la sécurité, la tolérance et l'immunogénicité d'un vaccin antigrippal quadrivalent faisant appel à la technologie de l'ARN messenger.

Une dose de ce vaccin sera testée chez des sujets en bonne santé et âgés de 65 à 85 ans recevront une seule dose d'un vaccin qui utilise les souches virales recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Et comme pour les vaccins classiques, les souches utilisées peuvent être adaptées pour que le vaccin garde son efficacité. Depuis 2018, le géant américain se penche sur le développement d'un vaccin à ARNm contre la grippe. Le vaccin qui fera l'objet d'essai clinique est produit à partir de séquence génétique du virus. La technologie choisie par Pfizer est flexible et permet une production rapide ce qui permet une meilleure correspondance entre les souches vaccinales et les souches circulantes. Cela pourrait conférer au vaccin antigrippal à ARNm plus d'efficacité par rapport au vaccin



classique.

Le laboratoire Pfizer ne compte pas en rester là et prévoit de faire appel à la technologie à ARNm pour mettre au point des vaccins qui ciblent d'autres virus respiratoires, il ambitionne également d'utiliser cette technologie en oncologie et pour traitement des maladies génétiques.

Source : Univadis

Deux hippopotames testés positifs à la Covid-19 en Belgique

Le parc animalier d'Anvers a annoncé, vendredi dernier, que deux hippopotames souffrant d'un écoulement nasal ont été testés positifs à la Covid-19.

Il s'agit d'une femelle âgée de 41 ans, et de sa fille de 14 ans qui n'ont manifesté aucun symptôme hormis l'écoulement nasal.

Depuis qu'il a découvert ces cas de Covid-19 qui constituent une première, le zoo d'Anvers a décidé de fermer le bâtiment des hippopotames aux visiteurs. Quant aux soignants, ils ont été testés négatifs. Ils doivent cependant porter un équipement de protection supplémentaire et effectuer un test rapide chaque jour.

«Aucun des soigneurs n'a contracté récemment la maladie, ils n'ont présenté aucun symptôme», a précisé le zoo.

Il y a peine quelques jours, trois chez trois cerfs de Virginie vivants dans les forêts de l'Estrie au Canada ont été testés positifs. D'après les autorités canadiennes, ce sont les premiers cas signalés chez une espèce sauvage au Canada. Les trois cerfs contaminés ne présentaient aucun signe clinique de la maladie.

Pour rappel, depuis le début de la pandémie, le Sars-CoV-2 a infecté plusieurs espèces animales notamment des visons d'élevage, des

animaux de compagnie et des animaux vivants en captivité dans les zoos.

Source : <https://www.lexpress.fr>

Canada : le CCNI recommande d'offrir une dose de rappel pour les sujets âgés de 18 ans et plus

Même si l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne recommande pas l'administration de la troisième dose, de nombreux pays administrent actuellement une dose de rappel aux sujets ayant déjà bénéficié de deux doses de vaccin.

Parmi ces pays, le Canada où le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) vient de recommander au gouvernement fédéral d'offrir une troisième dose à tous les Canadiens de 18 ans et plus. Cette recommandation n'est valable que pour les Canadiens qui ont reçu leur deuxième dose depuis au moins six mois. Le Comité a insisté fortement pour que les 50 ans et les sujets ayant reçu un schéma complet du vaccin Oxford-AstraZeneca ou Janssen puissent bénéficier de cette dose de rappel.

Ce groupe d'experts recommande que cette campagne de troisième dose profite aux populations autochtones, inuit, métisses ainsi que les travailleurs de la santé et les adultes qui vivent dans des centres de soins de longue durée.

Au Québec, le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) a également recommandé au ministère de la Santé et des Services sociaux l'administration d'une troisième dose de vaccin anti-Covid-19.

Source : <https://ici.radio-canada.ca>

Lancement des candidatures pour la 4^{ème} édition des Sanofi Diabetes Research Awards*

Date limite de dépôt des candidatures
20 novembre 2021.

Informations et conditions de participation

www.sanofi.ma

sanofidiabetesresearchaward@sanofi.com

DIABETES.
YOUR **TYPE.**



* Prix Sanofi de Recherche en Diabète